

REALISER LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE



Document d'accompagnement
Janvier 2017

RÉDIGER LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Contenu

1 - Textes de référence.....	4
2 - Pourquoi un P.P.M.S. ?.....	5
3 - En amont du P.P.M.S.....	5
3-1 - Documents obligatoires, nécessaires et utiles.....	5
3-2 - Évaluation des risques.....	6
4 - Rédaction du P.P.M.S.....	6
4-1 - Fiches « secours ».....	6
Description de l'établissement :.....	6
Prise en charge particulières :.....	6
Liste des secouristes :.....	6
Remarques particulières par rapport aux secours.....	6
Plan(s) à joindre en annexes du PPMS :.....	7
4-2 - Fiches-réflexe.....	7
Alerte – Consignes générales.....	8
Réaction (voir tableau synoptique p.9 du document PPMS).....	8
Mise en place de la cellule de crise.....	8
5 - Après la rédaction du P.P.M.S.....	9
5-1 - Transmission.....	9
5-2 - Présentation, information et consignes de sécurité.....	9
5-3 - Mise en place du document et du matériel : mallette PPMS.....	10
5-4 - Exercices de simulation.....	10
.....	10
5-5 - Mise à jour du PPMS.....	11
6 - Annexes.....	11
Annexe 1 - Exemples de fiches DUER.....	12
Annexe 1-1 Accident industriel.....	12
Annexe 1-2 Transport de matières dangereuses (TMD).....	13

<u>Annexe 1-3 Nuage radioactif.....</u>	<u>14</u>
<u>Annexe 1-4 Tempête.....</u>	<u>15</u>
<u>Annexe 1-5 Séisme.....</u>	<u>16</u>
<u>Annexe 1-6 Inondation.....</u>	<u>17</u>
<u>Annexe 1-7 Rupture de barrage.....</u>	<u>18</u>
<u>Annexe 1-8 Mouvement de terrain.....</u>	<u>19</u>
<u>Annexe 1-9 Attentat ou action dangereuse à proximité de l'école.....</u>	<u>20</u>
<u>Annexe-1-10 Intrusion.....</u>	<u>21</u>
<u>Annexe 2 - Les organes de coupure des fluides.....</u>	<u>22</u>

1 - Textes de référence

Textes généraux

Code de la sécurité intérieure – [Livre VII : sécurité civile, acteurs de la sécurité civile](#)

Code de la sécurité intérieure – [articles L. 741-2](#) et suivants ; [articles R. 741-1](#) et suivants

Code de la sécurité intérieure – [articles R. 732-19](#) et suivants

Code de la sécurité intérieure – [arrêté du 23 mars 2007](#) relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte

Code de l'environnement – [articles R. 125-9](#) et suivants

[Décret n° 82-453](#) du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction publique

[Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012](#) relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures

Textes relevant de l'éducation nationale

[Article D. 312-40](#) du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

[Article D. 312-13-1](#) du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours

Code de l'éducation – [Chapitre II](#) : dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés

[B.O. hors série n° 1](#) du 6 janvier 2000

[Circulaire n° 2006-085](#) du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire
Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité

[Circulaire n° 2003-210](#) du 1 décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, IV. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent

Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999, [B.O. n° 41 du 18 novembre 1999](#) - Accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période dans le premier et le second degrés.

Circulaires interministérielles [n° 2015-205](#) (PPMS) et [n° 2015-206](#) du 25 novembre 2015 (mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015)

[Instruction \(NOR :INTK1615597J\)](#) relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016

2 - Pourquoi un P.P.M.S. ?

Les articles L. 4121-1 à L. 4121-3 du **code du travail** font obligation à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (les élèves sont assimilés à des travailleurs selon l'article L. 4111-5). A cette fin, l'employeur évalue les risques qui ne peuvent être évités, prend les mesures et met en œuvre les actions de prévention nécessaires.

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 (article R. 4121-1) : des mesures sont ensuite prises en fonction de l'évaluation des risques.

L'obligation de mettre en place un P.P.M.S. est en vigueur dans les établissements scolaires du premier et du second degré depuis 2002. La [circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015](#) reprecise cette obligation.

Le code de la sécurité intérieure dispose :

- [article L.112-1](#) : *La sécurité civile, [...] a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.*
- [article L.721-1](#) : *Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.*

3 - En amont du P.P.M.S.

3-1 - Documents obligatoires, nécessaires et utiles

Le **document départemental des risques majeurs (DDRM)**, à télécharger sur le [site de la préfecture](#) de la Côte-d'Or, recense les communes soumises à des risques naturels ou technologiques majeurs devant réaliser un PPRn ou un PPRt (plans de prévention des risques naturels ou technologiques). Il vous informe sur les mesures prévues pour faire face à des catastrophes à l'échelon départemental.

Vous trouverez à cette adresse la liste des communes où s'applique l'obligation de joindre un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location : http://www.cote-dor.gouv.fr/IMG/pdf/liste_globale_finalisee.pdf

Cela concerne les communes :

- devant rédiger un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)
- devant rédiger un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt)
- se trouvant dans une zone sismique 2 (faible).

Dans ces communes, vous pouvez vous procurer gratuitement le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

De plus, l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé (risque naturel) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique) à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Ce dispositif, précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 s'intègre dans l'organisation générale des secours.

La [circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015](#) parue au BO n° 44 du 26 novembre 2015 vous sera utile pour la rédaction du document.

3-2 - Évaluation des risques

Vous connaissez maintenant les risques extérieurs auxquels votre école est soumise. Il est nécessaire de les **évaluer** dans le **document unique d'évaluation des risques (DUER)**.

Une série de modèles de fiches sont à votre disposition en annexe (voir [annexe 1](#)) : à vous d'affiner l'évaluation selon la situation particulière de votre commune. L'assistant de prévention¹ de circonscription peut vous aider dans ce travail.

Pour accéder à l'application DUER de l'académie, vous devez vous rendre à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/duer/index.php>

Identifiant : le code UAI de l'école

Mot de passe : le même que pour le webmail.

4 - Rédaction du P.P.M.S.

4-1 - Fiches « secours »

Ces fiches (à réaliser si possible en prenant conseil auprès des pompiers) ont pour but d'aider les secours à préparer leur intervention en leur apportant les renseignements suivants :

- Description de l'établissement :

- ❖ personnes présentes normalement dans l'établissement : élèves, enseignants, personnels de service, etc.
- ❖ caractéristiques des bâtiments qui seraient difficiles à faire apparaître sur le plan ;
- ❖ prises en charges particulières (PAI, élèves ou personnels handicapés, etc.) ;
- ❖ liste des secouristes ;
- ❖ remarques particulières.

- Prise en charge particulières :

Indiquer les élèves et les adultes nécessitant une prise en charge particulière du fait d'une pathologie, d'un handicap, etc.

- Liste des secouristes :

Cette liste devrait aussi être consultable facilement dans l'école (affichage).

- Remarques particulières par rapport aux secours

Préciser dans ce cadre les renseignements complémentaires qui vous sembleraient utiles à l'organisation des secours. Par exemple, indiquez si vos conditions de mise à l'abri sont particulièrement mauvaises (huisseries anciennes...).

1 : Vous trouverez les coordonnées de votre assistant de prévention à cette adresse :

<http://dsden21.ac-dijon.fr/extranet/spip.php?article178>

- **Plan(s) à joindre en annexes du PPMS :**

Sur le plan, préciser :

- le nombre d'étages si besoin
- emplacements des organes de coupure des fluides (voir symboles en [annexe 2](#))
- locaux à risques
- emplacement des ascenseurs
- accès des secours.

Si nécessaire, joindre plusieurs plans.

4-2 - Fiches-réflexe

Les fiches-réflexe sont à compléter en fonction des risques auxquels votre école est soumise.

Il est intéressant d'élaborer ces mesures en relation avec la mairie : ce sera l'assurance d'une bonne coordination entre les secours et les dispositions que vous aurez prises.

De même, il est recommandé d'associer l'ensemble de l'équipe éducative à la rédaction du document. Pour éviter la perte de temps, des tâches sont attribuées aux adultes de l'école, mais **chacun devrait connaître l'ensemble des consignes** afin d'être en mesure de pallier l'absence de l'un des intervenants.

L'assistant de prévention de la circonscription¹ peut apporter son aide pour la rédaction du document.

On peut classer les risques en deux grandes familles :

- ceux qui nécessitent une **évacuation** de l'école ;
- ceux qui nécessitent une **mise à l'abri**, voire un **confinement**.

Certains risques pourront nécessiter l'une ou l'autre de ces réactions selon la situation de l'école.

Remplissez vos fiches d'une manière concrète. La configuration d'une école ne permet pas toujours d'assurer tous les points de sécurité. Dans tous les cas, il s'agit de faire au mieux pour permettre aux élèves et aux personnels d'attendre les secours. Si les conditions dans lesquelles vous vous trouvez en cas de crise vous paraissent particulièrement défavorables, précisez-le dans les remarques et dans les fiches secours.

Vous pouvez modifier ces fiches (ajout ou retrait de lignes, remarques diverses, etc.) afin de les adapter à votre situation.

Ne remplissez que les fiches-réflexe qui correspondent à un risque présent dans votre école : inutile de prévoir des consignes en cas de rupture de barrage s'il n'y a pas de barrage à proximité !
Pour alléger votre PPMS, vous pouvez supprimer les fiches inutiles : dans ce cas, pensez à mettre la table des matières à jour (clic droit sur un bord de la table des matières : un onglet « mettre la table à jour » apparaît en haut ; choisir l'option « toute la table » et cliquer sur « OK »).

Alerte – Consignes générales

Les fréquences de radio : inscrivez dans votre PPMS celles qui correspondent à votre situation géographique.

	France Bleu Bourgogne	France Inter	France Info
Arnay-le-Duc	103.4	94.6	105.5
Dijon (ville)	98.3		101.2
Dijon / Nuits-Saint-Georges	103.7	95.9	
Fleurey-sur-Ouche	103.0	94.4	
Nolay	95.4		
Venarey-lès-Laumes	104.9	95.1	
Vitteaux	101.0	95.7	
Beaune			104.8
Montbard		90.6	
Plombière-lès-Dijon		96.3	

L'alerte doit être déclenchée par le directeur, la directrice (ou son représentant) ; en cas d'extrême urgence, toute personne donne l'alerte :

- Lorsqu'il (elle) est prévenu(e) par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, DSDEN) ou par le signal national d'alerte (3 émissions successives d'une durée d'une minute chacune et séparées par un intervalle de 5 secondes), ou par tout autre moyen (téléphone, visite...).
- Lorsqu'il (elle) est témoin d'un accident ou événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Réaction (voir tableau synoptique p.9 du document PPMS)

- Le danger est identifié : fuite ou mise à l'abri selon les cas ;
- Le danger n'est pas identifié (sirène...) : mise à l'abri immédiate, contact rapide avec les autorités pour savoir comment réagir, puis, selon les cas, fuite, renforcement de la mise à l'abri ou confinement.

Mise en place de la cellule de crise

- **En cas de mise à l'abri :**

Dans les établissements qui en comportent plusieurs, on désignera un responsable par bâtiment. Une communication sera prévue entre le directeur et les différents responsables de bâtiments.

Dans les R.P.I., de même, chaque école sera pourvue d'un responsable : une communication sera autant que possible maintenue avec le directeur qui transmettra les consignes générales ; mais chaque maire est responsable de la sécurité sur le territoire de sa commune : le responsable de chaque école devra aussi se mettre en relation avec lui.

Dans les établissements de petite taille, le directeur sera généralement chargé de diriger la mise en place des mesures de sécurité et d'assurer la liaison avec l'extérieur. Il est toutefois important que chacun connaisse l'ensemble des consignes afin de pallier l'absence du directeur ou d'un autre intervenant.

Lorsque c'est possible, le directeur sera rapidement déchargé de sa classe (répartition des élèves, surveillance par un personnel désigné...) afin de se consacrer entièrement à la conduite du plan de mise en sûreté.

Différentes sources d'information sont à la disposition de la personne chargée de conduire le P.P.M.S. : téléphone, radio, internet (site de la préfecture), télévision (FR3).

- ***En cas de fuite :***

Si l'école doit être évacuée sans délai, il ne sera pas forcément possible d'emporter la mallette P.P.M.S.

Afin de multiplier les chances de pouvoir se mettre en contact avec les autorités et avec les autres personnels le cas échéant, il serait bon que tous les personnels possédant un téléphone portable inscrivent dans la mémoire de ces appareils les numéros de téléphone les plus importants:

- maire
- IEN
- DSDEN
- gendarmerie
- commissariat
- préfecture
- collègues
- ATSEM...

5 - Après la rédaction du P.P.M.S.

5-1 - Transmission

Ce document sera d'abord transmis à la mairie pour approbation. Cette démarche a pour but de s'assurer que le P.P.M.S. est bien en adéquation avec les mesures prises au niveau communal.

Après approbation par la mairie, le document, accompagné de ses plans, sera envoyé **en format numérique** à l'assistant de prévention de la circonscription. Il n'est pas nécessaire de joindre les listes d'élèves.

Il conviendra de transmettre à l'assistant de prévention :

- la partie qui contient la fiche « secours » et les fiches-réflexe ;
- le(s) plan(s) de l'établissement.

5-2 - Présentation, information et consignes de sécurité

Chaque année, le plan particulier de mise en sûreté sera présenté en conseil d'école et une information (document « Annexe 3 - Information des familles ») sera diffusée aux familles.

Les consignes seront rappelées aux élèves et deux exercices seront réalisés au cours de l'année scolaire (cf. 5-4).

5-3 - Mise en place du document et du matériel : mallette PPMS

Il est recommandé de mettre en place une ou plusieurs mallettes contenant :

- le P.P.M.S.
- les plans de l'école comportant les indications nécessaires à l'accomplissement des consignes de mise en sûreté
- une copie des traitements spécifiques des élèves handicapés ou faisant l'objet d'un PAI
- une liste des numéros d'urgence et adresses des familles
- un téléphone pouvant fonctionner hors secteur
- un poste de radio avec des piles (ou poste à manivelle)
- du ruban adhésif large
- un formulaire de main courante² (annexe 4)
- une trousse de premiers secours² (cf annexe 5)
- quelques exemplaires de fiches individuelles d'observation² (annexe 6)
- les consignes indiquant les conduites à tenir en cas d'urgence² (annexe 7).

Si possible, prévoir aussi quelques bouteilles d'eau embouteillée (surveiller régulièrement les dates de péremption).

Dans les établissements composés de **plusieurs bâtiments**, prévoir une mallette par lieu de mise en sûreté. Il faut aussi, dans ce cas, prévoir des **moyens de communication** entre les responsables des différents lieux.

5-4 - Exercices de simulation

Chaque année, il faut effectuer un exercice de simulation « attentat-intrusion » avant les vacances de la Toussaint. Un autre exercice, portant sur l'un des risques majeurs, pourra être organisé en cours d'année. Il s'agira essentiellement de vérifier la bonne connaissance par tous (personnels et élèves) des consignes à appliquer.

Il est inutile de faire des exercices très longs : la phase la plus importante est celle de la prise immédiate des mesures adéquates (fuite ou mise à l'abri selon les cas, mise en place de la cellule de crise dans les établissements importants, organisation de la relation avec l'extérieur dans tous les cas). Après avoir vérifié que tous ont bien rejoint leur poste ou fait le nécessaire pour accomplir ou pouvoir accomplir leur mission, l'alerte peut être levée.

Il est utile, lorsque c'est possible, de placer des observateurs extérieurs qui pourront repérer les éventuelles faiblesses du plan.

Un document destiné à évaluer les exercices de simulation peut être téléchargé [à cette adresse](#).

Dans les communes où sont implantées des sites pourvus d'un P.P.I. (plan particulier d'intervention), des exercices de grande ampleur sont organisés périodiquement : c'est le moment idéal pour tester votre P.P.M.S. en liaison avec les autorités et les autres services de l'État.

2 : cf. document « Annexes 4 à 9 du document principal »

5-5 - Mise à jour du PPMS

En début d'année scolaire, le P.P.M.S. sera mis à jour, et la version actualisée sera présentée lors du premier conseil d'école.

Pour actualiser le P.P.M.S. :

- mettre à jour ou reconduire les fiches DUER (« Réduire le risque d'une fiche ») ;
- fiche secours : actualiser la liste des personnes présentes dans l'établissement ;
- mettre à jour la liste des secouristes ;
- le cas échéant, modifier les plans ;
- renouveler les listes d'élèves avec coordonnées des familles et les placer dans la(les) mallette(s) PPMS ;
- s'assurer que les fiches-réflexe sont toujours d'actualité ;
- s'assurer que les numéros de téléphone de l'annuaire de crise sont toujours valables ;
- le cas échéant, actualiser les numéros dans les mémoires des téléphones portables ; mémoriser ces numéros dans les téléphones portables des personnels nouvellement nommés.

Effectuer un rappel des consignes en début d'année scolaire : en particulier, s'assurer que les personnels nouvellement nommés dans l'établissement savent ce qu'ils ont à faire et connaissent l'ensemble du dispositif. Chaque personnel devrait être destinataire du PPMS.

6 - Annexes

Les **annexes 1 et 2** (c.f. pages suivantes) ont pour objet de vous aider renseigner le DUER et à rédiger le P.P.M.S.

L'**annexe 3** (document séparé) doit être communiquée aux familles.

Les **annexes 4 à 9** sont destinées à être dupliquées et placées dans votre (vos) mallette(s) P.P.M.S. en un ou plusieurs exemplaires selon les cas après avoir été complétées au besoin :
→ annexe 8 : noter l'adresse du centre de retrait des comprimés d'iode stable.

Annexe 1 - Exemples de fiches DUER

Annexe 1-1 Accident industriel

Établissement	Date :
----------------------	--------

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Accident industriel (préciser le site et le type de risque : explosion, incendie, gaz toxiques, etc.) : risque de blessures et /ou d'intoxication pour les usagers et les personnels.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-2 Transport de matières dangereuses (TMD)

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Transports de matières dangereuses (préciser proximité voie ferrée, route importante, etc.). Risques de blessures et/ou d'intoxication pour les personnels et les usagers.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie					X	Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle			X			Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-3 Nuage radioactif

Établissement	Date :
----------------------	--------

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	<p>Nuage radioactif (en cas d'accident sur le site de Nogent-sur-Seine en particulier) : risque d'irradiation pour les personnels et les usagers.</p> <p>Voisinage de Valduc : risque de contamination par des éléments radioactifs, en particulier en cas d'incendie sur le site.</p>

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure	X					Décès
	Aucune maladie					X	Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle			X			Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-4 Tempête

Établissement		Date :	
---------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	<u>Téléphone :</u>
-----------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Tempête : risques de blessures pour les usagers et les personnels (chutes d'arbres, de cheminées, collisions avec des objets emportés par le vent, etc.).

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle				X		Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-5 Séisme

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Séisme : risques de blessures pour les personnels et les usagers (chutes d'éléments architecturaux en particulier).

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler		X				Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler		X				Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-6 Inondation

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Inondation : risque de noyade pour les usagers et les personnels.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-7 Rupture de barrage

Établissement	Date :
----------------------	--------

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Rupture du barrage de (préciser le site) : risque de blessures et de noyade pour les usagers et les personnels.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-8 Mouvement de terrain

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Mouvement de terrain (préciser le risque). Risque de blessures pour les personnels et les usagers.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 1-9 Attentat ou action dangereuse à proximité de l'école

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	<p>Action dangereuse à proximité de l'école (attentat, action terroriste, hold-up, etc.)</p> <p>Risque pour l'ensemble des personnes présentes : tirs d'armes à feu (balles perdues), projection de matériaux (explosion)...</p>

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe-1-10 Intrusion

Établissement		Date :	
----------------------	--	--------	--

CONTACT :	Nom :	Prénom :	Téléphone :
------------------	-------	----------	--------------------

Famille de Risques	Unités de travail	Localisation
Risque externe	Ensemble de l'école	

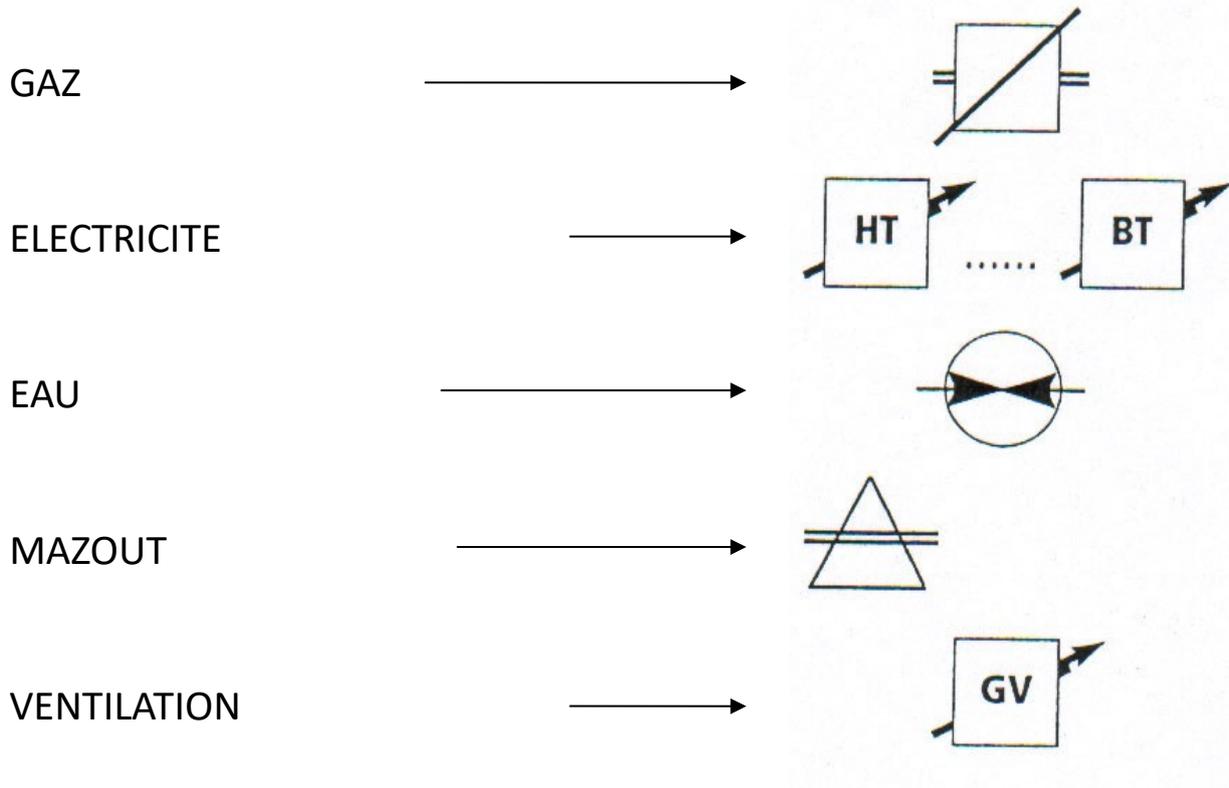
DESCRIPTION DU RISQUE	
Photo	Description
	Intrusion d'individus malveillants à l'intérieur de l'école. Risques pour toutes les personnes : assassinat, prise d'otage, etc.

EVALUATION							
Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue (du risque)	Aucun personnel concerné					X	Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné					X	Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement					X	Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure					X	Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique	X					Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale	X					Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle		X				Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler	X					Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler	X					Apparemment très peu coûteux à régler

Risque à traiter apparemment	<input checked="" type="checkbox"/> Par les services académiques <input checked="" type="checkbox"/> Par la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Au sein de l'établissement	Personnes concernées	<input checked="" type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Usagers (parents, élèves) <input checked="" type="checkbox"/> Personnels collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Personnels EN
-------------------------------------	---	-----------------------------	---

Annexe 2 - Les organes de coupure des fluides

Situer sur les plans de l'établissement (un plan par bâtiment) et, si ce n'est déjà fait, sur les portes des locaux correspondants (en toutes lettres et éventuellement avec les symboles usuels ci-dessous) l'emplacement des organes de coupure.



- ❖ les locaux à risques (transformateurs, stockages de bouteilles de gaz et de produits dangereux.
- ❖ l'emplacement des ascenseurs.

L'arrêt de ces organes peut permettre d'éviter le sur-accident.